



Compte-rendu

**Conseil Communautaire
15 décembre 2011 - 20 heures
à Lapeau**

L'an deux mille onze, le 15 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel PAILLIASSOU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 38

Date de convocation : 08 décembre 2011

PRESENTS

Délégués titulaires : M. PAILLIASSOU Michel, M. ARNAUD Christian, M. BESSEAU Jean-Claude, M. BOUYGES Daniel, M. CARTIER Philippe, M. CHAZALNOEL Jean-Louis, M. CORDERO Valentin, M. COUTURON Paul-Bruno, M. DUBOIS Francis, M. DUBOIS Jean-Claude, M. FAUGERAS Noël, M. FRIGNAC Michel, M. GONCALVES Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE CORFEC Charley, M. MAISON Yves, M. MILGRAM Stéphane, Mme MONEGER Nathalie, M. PEROT Yves, M. PINARDEL Marc, M. TAGUET Jean-Marie, M. TOURNEIX Bernard, Mme TOURNEIX Maryse, M. VERNAT Jacques, M. VIGOUROUX Daniel, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : M. BORDES Jean-Luc, Mme BUNISSET Marie-Lise, Mme ELEGIDO Martine, M. GORSE Gilles, M. LE ROUX Michel, Mme TABAILLOUX Josette.

ABSENTS EXCUSES

M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BESSE Jean-Claude, M. BOINET Jean, M. CASSIN Yves, M. COUCHARRIERE Sylvain, M. ESTRADE Pierre, M. FAURE Jean-Louis, M. RENOUE Denis, Mlle VIALLEIX Corinne.

ABSENTS

M. CARAMINOT Georges, M. CHASSAGNE Jean-Marie, M. DOMINGO Sébastien.

Secrétaire de séance : M. CARTIER Philippe

1 – Affaires générales

• EXPOSE D'UN REPRESENTANT D'ERDF

Intervention de Monsieur COURTEAU, venu présenter *EDF production hydraulique*. Un document de présentation est remis à chaque conseiller communautaire.

• APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Suite à une demande de précision sur le cautionnement des bracelets de l'Espace Aquarécricatif, Francis DUBOIS explique que la perte de la caution pour l'utilisateur intervient 6 mois après la dernière utilisation de celui-ci.

Daniel VIGOUROUX précise que le lieu du dernier conseil est Moustier-Ventadour, et non Montagnac, comme indiqué dans le compte rendu.

Le compte rendu du Conseil Communautaire ne faisant l'objet d'aucune autre remarque, est adopté à l'unanimité.

- **SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**
- **MONSIEUR PHILIPPE CARTIER EST DÉSIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**
- **MISE EN PLACE DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : CIID.**

Le Président informe le Conseil que l'article 1650 A du code général des impôts (CGI) rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

Il précise que cette commission se substitue aux commissions communales des impôts directs de chaque commune membre uniquement en ce qui concerne les locaux commerciaux, les établissements industriels et biens divers.

Le Conseil Communautaire doit, sur proposition des Communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Le Président propose que tous les Maires des 17 communes soient inscrits sur la liste et demande à ce que chaque commune propose des noms pour le prochain Conseil qui aura lieu fin janvier – début février.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants sera ensuite transmise au directeur départemental des Finances publiques, qui désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***décide de créer, pour un exercice des compétences à compter du 1^{er} avril 2012, une Commission intercommunale des impôts directs,***
- ***après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le Conseil Communautaire,***
- ***cette liste sera notifiée à la Directions départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.***

2 – Affaires financières

- **MODALITES DE VOTE DU BUDGET.**

Francis DUBOIS explique que le Trésorier souhaite que la Communauté de Communes prenne une délibération pour voter le budget soit par nature (les recettes et les dépenses sont regroupées selon leur identité (immobilisations, emprunts, impôts et taxes, charges de personnel, frais financiers, etc.) et non selon leur destination ou leur incidence) , soit par fonction (la codification fonctionnelle est composée de dix fonctions, chacune des dix fonctions est ensuite subdivisée en sous-fonctions à deux chiffres et, parfois en rubriques à trois chiffres).

Il rappelle que le budget de la Communauté de Communes a, jusqu'à présent, toujours été voté par nature et propose de conserver cette modalité de vote.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'opter pour le vote du budget par nature.

- **ADMISSION EN NON VALEUR.**

Francis DUBOIS fait part au Conseil de 8 états de demandes d'admissions en non valeur transmis par la Trésorerie. Ils correspondent à des titres des exercices 2010 et 2011 pour la redevance des ordures ménagères. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées pour cause de décès ou de surendettement. Le montant total s'élève à 637 €.

Il informe le Conseil que 81 849 € n'ont pu être recouverts pour le moment pour les années 2010-2011, ce qui représente presque 8% des recettes.

Jean-Louis CHAZALNOEL ajoute que généralement, au final, environ 2% des recettes ne peuvent être recouvrées.

Le Conseil, à l'unanimité, décide l'admission en non valeur des titres de recettes dont les montant s'élèvent à 637 € (401 € en 2010, 236 € en 2011).

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL.**

Francis DUBOIS présente au Conseil la proposition de décision modificative au Budget principal afin de réajuster le budget de fin d'année :

Augmentation de crédits :

Articles	Dépenses	Recettes
CHAP 012 - CHARGES DU PERSONNEL	+ 5 000,00	
CHAP 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	+ 43 565,00	
CHAP 065 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	+ 45 052,00	

CHAP 066 - CHARGES FINANCIERES	+ 17 656,00	
CHAP 013 - ATTENUATION DE CHARGES		+ 13 500,00
CHAP 073 - IMPOTS ET TAXES		+ 97 773,00
TOTAL - Fonctionnement	+ 111 273,00	+ 111 273,00
CHAP 13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	+ 8 883,00	
CHAP 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	+ 22 000,00	
CHAP 13 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT		+ 30 883,00
TOTAL - Investissement	+ 30 883,00	+ 30 883,00
Virement de crédits :		
Articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
CHAP 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 500,00	
CHAP 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 278,00	
CHAP 13 - SUBVENTION D'EQUIPEMENT		7 778,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT	7 778,00	7 778,00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à passer les écritures comptables correspondantes.

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE « OUVRAGE THEATRAL PERMANENT ».**

Francis DUBOIS présente au Conseil la proposition de décision modificative au Budget annexe « Ouvrage Théâtral Permanent » :

Augmentation de crédits :		
Articles	Dépenses	Recettes
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	+ 3 500,00	
CHAP 012 - CHARGES DU PERSONNEL	+ 1 000,00	
CHAP 023 - Virement à la section d'investissement	+ 21 000,00	
CHAP 75 - Autres produits de gestion courante		+ 1 000,00
CHAP 74 - Dotations et participations		+ 24 000,00
TOTAL - Fonctionnement	+ 25 500,00	+ 25 500,00
CHAP 21 - Immobilisations corporelles	+ 21 000,00	
CHAP 021 - Virement de la section de fonctionnement		+ 21 000,00
TOTAL - Investissement	+ 21 000,00	+ 21 000,00

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à passer les écritures comptables correspondantes.

- **MODIFICATION DE L'INTITULE DU BUDGET ANNEXE « OUVRAGE THEATRAL PERMANENT ».**

Francis DUBOIS explique que le budget annexe, dénommé « Ouvrage Théâtral Permanent » qui concerne l'exploitation et les investissements relatifs aux activités culturelles, en particulier celles liées à l'OTP, est référencé auprès de la Trésorerie de Lapeau « *Festival de la Luzège* ». Il convient de renommer ce budget afin que son intitulé corresponde plus exactement aux activités artistiques et culturelles actuelles de la Communauté de Communes de Ventadour, OTP et festival de Ventadour notamment. Il propose donc de renommer ce budget annexe « *Service Intercommunal de l'Action Culturelle* ».

Stéphan MILGRAM demande pourquoi garder ce budget annexe.

Francis DUBOIS répond que tant que l'investissement de l'OTP n'est pas terminé (emprunts encore en cours), il y a obligation de garder un budget annexe.

Claude EYMERIE rappelle que ce budget annexe avait été créé pour récupérer de la TVA. Comme il y a eu beaucoup de dépenses et peu de recettes, la Communauté de Communes a récupéré beaucoup de TVA, ce qui a conduit les services fiscaux de l'Etat à s'interroger sur l'absence de recettes. Lorsque le délégataire sera choisi, les activités qu'il proposera donneront lieu à un reversement de TVA sur les recettes.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification du budget annexe dénommé « Ouvrage Théâtral Permanent » par la Communauté de Communes et « Festival de la Luzège » par la Trésorerie et adopte la nouvelle dénomination suivante : « Service Intercommunal de l'Action culturelle ».

- **ENFANCE JEUNESSE – MISE EN PLACE D'UN TARIF DEMI-JOURNEE AVEC REPAS POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS ET D'UNE NOUVELLE GRILLE DE TARIFS POUR LES ALSH ET L'ESPACE JEUNES.**

Jean-François GONCALVES rappelle que le Conseil du 29 septembre dernier avait adopté les grilles de tarifs enfance jeunesse pour l'année 2012. Cependant, deux éléments nouveaux conduisent à leur modification :

- Les grilles actuelles ne prévoient pas de tarifs demi-journée avec repas. Ces repas sont donc facturés à part au tarif cantine scolaire lorsqu'ils sont préparés par l'école de Beynes d'EGLETONS. Cette situation ne correspond pas aux souhaits des partenaires sociaux et il s'avère nécessaire de mettre en place un tarif intercommunal demi-journée incluant le repas. Or, le prix des repas facturés par la Mairie d'Egletons aux familles pour la cantine scolaire est en dessous du coût de revient. En revanche, quand la Commune prépare des repas pour la Communauté de Communes, le tarif est plus élevé (basé sur le coût de revient réel récemment réévalué, conformément à ce qui avait été convenu au moment du transfert de charges). Pour prendre en compte cette différence sans entraîner une augmentation trop importante pour les familles, il est proposé de lisser l'augmentation sur l'ensemble des tarifs ALSH.

- L'espace jeunes étant à présent déclaré accueil de loisirs, il convient d'adapter la grille de ses tarifs et de prévoir également la mise en place d'un tarif journée avec repas.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte les nouvelles grilles de tarifs enfance jeunesse pour l'année 2012.

- **ENFANCE JEUNESSE – GRILLE DE REMUNERATION DU PERSONNEL SAISONNIER.**

Jean-François GONCALVES présente au Conseil la proposition d'une nouvelle grille de rémunération du personnel saisonnier jointe en annexe à la note de présentation, avec une augmentation de 12% par rapport à l'année 2011.

3 - Ressources humaines.

ESPACE AQUARECREATIF :

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET.**

Le Président rappelle au Conseil que le Centre Aquarécreatif Intercommunal emploie trois agents à temps complet à l'accueil, deux contractuels et un titulaire. Pour ajuster le niveau des effectifs aux besoins réels constatés après une année de fonctionnement de l'établissement, il est proposé de réduire de 20% le temps de travail d'un poste occupé par un agent contractuel. Pour cela, il est nécessaire de supprimer un poste d'agent d'accueil à temps complet et d'en créer un nouveau à temps non complet (80%) soit 28 heures hebdomadaires.

Cette modification du tableau des emplois implique toutefois la saisine pour avis consultatif du Comité Technique Paritaire qui se prononcera lors de sa prochaine réunion (février 2012) :

- Création d'un nouveau poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet (80%) soit 28 heures hebdomadaires,
- Prévision de suppression du poste d'adjoint administratif à temps complet devenu vacant.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la proposition du Président.

GENTILHOMMIERE :

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – POSTE D’ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE A MI-TEMPS.**

Francis DUBOIS rappelle au Conseil que Jean-Pierre PARSOIRE, qui avait assuré le remplacement de Marie-Aude HUBERTY pendant son congé parental, a été embauché sur un poste à 65% pour le suivi DCT et le contrôle de gestion.

Suite au retour de Marie-Aude HUBERTY sur un 80%, il propose de transformer le poste d’adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet occupé par un agent contractuel, Bénédicte MAGNAN, au siège de la Communauté de Communes en poste d’adjoint administratif 1^{ère} classe à mi-temps, soit 17h30 hebdomadaires, pour être en adéquation avec les qualifications requises pour le poste (courriers, conseil communautaire, ressources humaines principalement).

Yves MAISON demande ce qu’il se passera pour l’agent contractuel en place si elle n’obtient pas son concours d’adjoint 1^{ère} classe. Francis DUBOIS précise que la Préfecture peut laisser la possibilité à la collectivité de prolonger le contrat en cas d’échec au concours.

Cette modification du tableau des emplois implique également la saisine pour avis consultatif du Comité Technique Paritaire (CTP):

- Création d’un nouveau poste d’adjoint administratif 1ère classe à temps non complet (50%) soit 17heures 30 hebdomadaires,
- Prévision de suppression du poste d’adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet devenu vacant.

Stéphane MILGRAM demande pourquoi ne pas attendre l’avis du CTP pour créer ce nouveau poste.

Francis DUBOIS répond que le CTP ne se réunit pas assez souvent dans l’année pour répondre aux nécessités de service.

Le Conseil, à l’unanimité, adopte la création d’un poste d’adjoint administratif 1^{ère} classe à mi-temps.

4 – Dossiers

DSP-OTP :

- **PRINCIPE DE DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D’OUVERTURE DES PLIS.**

Le Président rappelle que dans le cadre de la procédure de passation de Délégation de Service Public, il convient de désigner une commission d’ouverture des plis composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus par scrutin proportionnel au meilleur reste de listes. Il rappelle que la précédente commission élue en 2008 a connu le départ de deux de ses membres qu’il convient de remplacer. Le Président propose donc de procéder à une nouvelle élection de cette commission.

Devant l'unanimité de l'assemblée, il est proposé de procéder à l'élection ce jour même, une nouvelle liste de candidats titulaires et suppléants s'étant constituée :

- Titulaires : Madame Nathalie MONEGER, Monsieur Christian ARNAUD, Monsieur Francis DUBOIS, Monsieur Jean BOINET, Monsieur Jean-Noël LANOIR ;
- Suppléants : Monsieur Michel FRIGNAC, Monsieur Jean-Claude BESSEAU, Monsieur Daniel BOUYGES, Monsieur Jean-Marie CHASSAGNE, Monsieur Noël FAUGERAS.

Le scrutin a donné le résultat suivant :

Nombre de voix pour cette liste : 31

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

La liste est élue dans son intégralité. Cette commission sera appelée à se réunir dès le mois de février 2012 pour l'ouverture des plis d'offres de candidatures à la DSP.

• DSP – Principe d'une délégation de service public par affermage de l'Ouvrage Théâtral Permanent.

Lors du dernier Conseil Communautaire le Président avait présenté les orientations générales selon lesquelles la Communauté de Communes bâtira un nouvel appel à candidature pour la délégation de l'exploitation et de la gestion du service de l'Ouvrage Théâtral Permanent.

Le 18 octobre 2011, le Comité Technique Paritaire rendait un avis favorable à la proposition de recourir à une Délégation de Service Public par affermage. Claude Eymerie rappelle brièvement le contenu du rapport sur les modes de gestion sur lequel s'est prononcé le CTP et qui a été transmis aux élus communautaires. Il explique que celui-ci a servi à l'établissement de l'Avis d'Appel Public à candidatures et servira de base au Cahier des Charges qui sera soumis aux candidats.

Jean-Claude Dubois remarque que les contraintes et les engagements qui seront demandés au futur fermier sont souples. Claude Eymerie explique que si la Communauté de Communes avait été plus directive quant à ses attentes sur la gestion et l'exploitation du service et de l'OTP, elle n'aurait pas pu déléguer ce service dans le cadre d'une DSP et aurait été obligée de passer par une procédure de marché public.

Claude Eymerie rappelle le déroulement du processus de l'appel à candidature pour cette DSP :

- Publication de l'AAPC dans la presse officielle et la presse spécialisée le 6 janvier 2012.
- Date limite de réception des candidatures fixée au 10 février 2012 à 12h00.

- La commission d'ouverture des plis DSP se réunit dans les jours qui suivent pour établir la liste des candidatures admises.
- Le cahier des charges est transmis aux candidats retenus pour l'élaboration d'un projet à retourner dans un délai de deux mois.
- La commission se réunit pour ouvrir les plis des projets et opérer une première sélection. Les négociations sont entamées avec le ou les candidats des projets retenus.
- Au terme d'un délai d'environ un mois, le Conseil communautaire est saisi de la proposition de convention avec le candidat retenu et son projet, après avoir reçu un compte rendu circonstancié et argumenté du déroulement de la procédure.

Il est demandé si davantage de candidatures sont attendues à cet appel qu'en 2008 où il n'y avait eu qu'une réponse. Claude Eymerie répond qu'il ne peut rien présager, mais qu'au regard de l'intérêt porté par les différentes personnes qui s'y sont intéressé depuis septembre 2009 à travers l'exploitation en régie directe par la Communauté de Commune de l'équipement, il reste optimiste. Il ajoute que pour se garantir un maximum de publicité, il couple la publication de l'AAPC à la diffusion de l'annonce auprès d'un large réseau de structures culturelles et associatives susceptibles de donner une suite favorable à cette offre.

Le Conseil Communautaire se déclare, à l'unanimité, pour le recours à la Délégation de Service Public par affermage de l'OTP.

PASSAGE AU NUMERIQUE DU CINEMA D'EGLETONS :

• Contrat de Pays d'Egletons : engagement de l'opération « équipement numérique du Cinéma d'Egletons » :

Le Président informe le Conseil que le Cinéma d'EGLETONS souhaite doter ses deux cabines de projection d'un équipement numérique. Cette action, inscrite au Contrat de Pays d'EGLETONS 2011-2013 (fiche action n°7), comprend l'acquisition de matériels de projection et la réalisation de divers petits travaux d'aménagements : électricité, climatisation, travaux d'adaptation des cabines, équipement informatique...

Le coût global prévisionnel de l'opération est estimé à 174 625€ HT. Le plan de financement s'établirait comme suit :

Coût prévisionnel de l'opération : 174 625€ HT

Subventions :

- **Etat** (CNC) taux variable sur une dépense éligible plafonnée à 158 000€,
- **Région** : 20% d'une dépense éligible plafonnée à 158 000€ ⇒ 31 600€,
- **Département** : 10% d'une dépense éligible plafonnée à 150 000€ ⇒ 15 000€,
- **Autofinancement** : 10% minimum du montant HT du projet.

Yves MAISON fait remarquer qu'en principe, les subventions publiques ne peuvent pas dépasser 80% du montant de l'opération.

Eric ZIOLO répond que le montage financier définitif de l'opération n'est pas encore exactement fixé, le CNC étant le dernier à se prononcer après avoir été en possession de l'ensemble des éléments du dossier. Par ailleurs ce type de projet fait intervenir plusieurs sources de financement différentes, partenaires institutionnels mais aussi contributions numériques qu'il est difficile d'appréhender pour l'instant. En tout état de cause les montants de subventions accordées sont généralement très intéressants.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'engager l'action « Equipement numérique du Cinéma d'Egletons » et approuve le plan de financement proposé.

- **Cinéma l'Esplanade : Transfert de propriété du compte de soutien de la Commune d'Egletons vers la Communauté de Communes de Ventadour.**

Le Président explique que pour que la Communauté de Communes puisse établir une demande d'aide à la numérisation du CNC et percevoir la subvention, la Commune d'Egletons doit transférer son compte de soutien financier à la Communauté de Communes.

Le Conseil, à l'unanimité, décide, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal d'Egletons, de transférer la propriété du compte de soutien de la Commune d'Egletons au bénéfice de la Communauté de Communes.

- **DCT – VALIDATION DU PLAN D'ACTION ET DE LA MAQUETTE FINANCIERE ANNEE 2 DE LA DCT 2011-2013.**

Jean-Claude BESSEAU rappelle que, dans le cadre du Contrat de Pays d'Egletons, la Communauté de Communes s'est engagée dans une deuxième Démarche Collective Territorialisée (DCT) depuis le 1^{er} Novembre 2010 pour une durée de trois ans.

La 1^{ère} année de cette nouvelle DCT s'est terminée le 31 octobre 2011, elle a été segmentée en deux phases :

- De novembre à avril : Rédaction d'un bilan, d'un diagnostic et d'un plan d'actions.
- De mai à octobre : Mise en œuvre des aides individuelles et de la communication.

Les partenaires ont validé le bilan de cette 1^{ère} année et ont statué sur les actions et la maquette financière proposées par la Communauté de Communes pour l'année 2 (Bilan de l'année 1 et Programme de l'année 2 joints à la note de présentation). Celle-ci a débuté le 01 novembre dernier et se terminera le 31 octobre 2012.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les actions qui seront mises en place lors de l'année 2 et le plan de financement correspondant et autorise le Président à solliciter les subventions auprès de la Région et de l'Etat.

• **SERVICES D'ASSURANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.**

Les contrats d'assurance de la Communauté de Communes arrivent à échéance au 31 décembre 2011. Une consultation a donc été lancée afin de les renouveler avec l'aide de la société spécialisée ARIMA consultants.

Jean-Noël LANOIR présente les résultats de cette consultation :

- Lot n°1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes avec formule de base (franchise de 200€) : Groupama pour 2 123,93 € TTC ;
- Lot n°2 : Assurance des responsabilités et risques annexes : SMACL pour 1 000,07 € TTC ;
- Lot n°3 : Assurance des véhicules et des risques annexes avec franchise de 150 € pour les véhicules de moins de 3T5, 300 € pour les véhicules de plus de 3T5 + options auto collaborateurs et marchandises transportées : Groupama pour 3 994,90 € TTC ;
- Lot n°4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus : SMACL pour 573,33 € TTC ;
- Lot n°5 : Assurance des prestations statutaires avec garantie de base (décès + accident du travail, maladie professionnelle) + option 1 (longue maladie, longue durée) + option 3 (maladie ordinaire, franchise 10 jours) : APRIL pour 13 065,81 € TTC + 2 563,20 € pour le personnel IRCANTEC.

• **POINT SUR LE DOSSIER DE LABELLISATION DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE EN PAYS D'ART ET D'HISTOIRE.**

Le Président résume au Conseil la démarche qui a conduit avec succès à la labellisation du territoire communautaire en Pays d'Art et d'Histoire en Commission Nationale Interministérielle le 17 novembre 2011. Il se félicite de travail de qualité réalisé depuis plusieurs années, d'abord par Jean Boinet et son équipe, puis aujourd'hui avec les élus et les techniciens des Communautés des Gorges de la Haute Dordogne, d'Ussel-Meymac-Haute Corrèze, des Communes de Saint Angel et de Saint Fréjoux pour arriver à ce résultat.

L'obtention de la labellisation en Pays d'Art et d'Histoire est un atout pour la promotion de l'ensemble du territoire. Elle va permettre de mettre en œuvre de nouveaux programmes d'animation du patrimoine et des sites remarquables locaux, architecturaux ou naturels et d'obtenir de nouvelles sources de financement. Avec l'aide des partenaires, Etat notamment, un poste d'animateur du patrimoine va être ouvert. Il sera employé par le Syndicat Mixte du Pays d'Art et d'Histoire et travaillera en relation avec des acteurs locaux : Office de tourisme, associations...etc.

5 – Affaires diverses.

ALSH Egletons

Jean-Noël LANOIR fait un rapide point sur le projet de restructuration de la Maison de l'Enfant située à Egletons. L'architecte Philippe Rossignol a rendu l'avant-projet sommaire.

Les travaux concernent :

- Agrandissement neuf : 312 m²,
- Aménagement de l'existant : 104 m²,
- Création d'un parking de 30 places environ,
- Construction de préaux : 98 m²,
- Remplacement de la verrière en toiture de la crèche

Jean-François GONCALVES évoque la possibilité de mettre des modules ALGECO pendant la durée du chantier pour ne pas trop perturber les enfants.

Le Président précise que seuls les travaux qui auront lieu sur le devant de l'établissement pourront gêner les enfants. Les agrandissements, situés à l'arrière du bâtiment, ne devraient pas causer trop de gênes.

Jean-Noël LANOIR propose au Conseil l'acquisition d'une portion de terrain située à côté de la Maison de l'Enfant à Egletons afin d'y aménager un parking.

La superficie totale du terrain est de 752 m², pour un montant de 20 €/m², soit un total de 15 040 €. (Il avait été inscrit un montant de 30 000 € pour l'acquisition de ces terrains dans le budget et le contrat de pays.)

Le Conseil, à l'unanimité, décide de l'achat du terrain et autorise le Président à signer l'acte notarié correspondant.

Régularisation de la situation administrative d'un personnel de la Communauté de Communes

Francis DUBOIS explique que Jean-Pierre PARSOIRE, au terme de son premier Contrat à Durée Déterminée pour le remplacement de Marie-Aude HUBERTY, n'a pas pu poser la totalité de ses jours de congé (12 jours non pris). Afin de régulariser sa situation, il serait nécessaire de décider du versement à son profit d'une indemnité compensatrice de congés payés (10%) à hauteur du solde de jours dus.

Pour les mêmes raisons, la Communauté de Communes pourrait autoriser le paiement des heures complémentaires effectuées, sur son nouveau contrat à temps partiel sur présentation d'un état validé.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise à verser à cet agent une indemnité compensatrice à hauteur du solde de jours dus ainsi que des heures complémentaires effectuées.

Convention de mise à disposition avec les Communes membres de la Communauté de Communes et autres organismes publics ou privés

Pour faciliter la gestion quotidienne de la collectivité, le Président propose, suite à une demande du Trésorier, de prendre une délibération d'ordre général autorisant la Communauté de Communes à passer des conventions de mise à disposition de matériel, de véhicules ou de personnel avec les autres Communes membres et autres organismes publics ou privés (associations).

Stéphane MILGRAM regrette qu'avec cette délibération, le Conseil Communautaire ne soit pas informé des mises à disposition de personnel. Francis DUBOIS prend l'exemple de David DEBORD, employé pour l'entretien technique de l'Espace aquarécréatif, qui s'est cassé le poignet : la Commune d'Egletons a dû mettre un personnel à disposition en urgence et le trésorier refuse le paiement sans convention. L'absence de délibération de portée générale entraîne des problèmes de fonctionnement.

Christian ARNAUD demande si, concernant les organismes privés, il ne faudrait pas faire une liste pour ne pas être trop large.

Francis DUBOIS répond qu'il est difficile de faire une liste à l'avance puisqu'il faut gérer l'urgence au coup par coup notamment pour l'espace aquarécréatif et les ALSH.

Le Président ajoute qu'il est nécessaire de prendre cette délibération pour pouvoir répondre à l'obligation de continuité de service public.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Président à signer toute convention de mise à disposition avec les communes membres de la Communauté de Communes et autres organismes publics ou privés.

Participation de la Communauté de Communes à l'opération « Solidarité paille 2011 »

Le Président propose au Conseil de participer à l'opération « *Solidarité paille 2011* » mise en place pour apporter un soutien aux exploitations agricoles mises en difficulté par la sécheresse 2011.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes pourrait prendre en charge les sommes de 2179,89€ et 1339,40€ soit 3519,29€ au total correspondant aux frais de carburant engendrés par le transport de paille sur notre territoire d'août à octobre 2011. Cette somme sera mandatée au profit de la Commune d'Egletons, pilote de l'opération.

Christian ARNAUD fait remarquer que la Communauté de Communes n'a pas la compétence pour octroyer une aide aux agriculteurs et que c'est à l'Europe et à la Région d'attribuer ce type d'aide.

Le Président répond qu'il s'agit d'un problème de solidarité économique. Il rappelle que les agriculteurs ont eu une année très difficile et qu'il est important de les aider.

Le Conseil, par 25 voix pour, quatre abstentions et trois voix contre, décide de participer à l'action «Solidarité paille 2011», et de prendre en charge les sommes de 2179,89€ et de 1339,40€ soit 3519,29€ au total

correspondant aux frais de carburant engendrés par le transport de paille sur notre territoire d'août à octobre 2011.

Fernand ZANETTI s'interroge sur le non renouvellement du contrat d'un maître-nageur à l'Espace aquarécréatif alors qu'elle donnait satisfaction à ses élèves.

Eric Ziolo précise que cette décision a été prise sur la base d'un bilan tiré d'une année de fonctionnement du Centre et de relations professionnelles entre agents.
